Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 022-212201263-20251125-DEL_31_25112025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE LE LESLAY

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 25 novembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de LE LESLAY, en application des articles L.283 à L.293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, s'est réuni, sous la présidence de M. OLLIVIER Stéphane, Maire.

Membres en exercice : 11

Membres qui ont pris part à la délibération : 8

Présents : OLLIVIER Stéphane, OLLIVIER Sébastien, LEFEVRE Yvon, Audrey QUEMENER, BOSCHER Olivier, PRIDO Franck, TANGUY Yohann, Nathalie LOUTRAGE

Absents excusés : LE LOUËT Johann, RAOULT Valérie, Patrick LOUIS

Le conseil municipal désigne Audrey QUEMENER comme secrétaire de séance.

N°31 - 25/11/2025 : Rénovation de la salle communale

PROJET DE RENOVATION DE LA SALLE DES FÊTES

Lors du conseil municipal du 17 septembre 2025, les élus avaient souhaité que les architectes apportent des précisions sur leurs prestations. Après transmission des renseignements complémentaires, Monsieur le Maire soumet les deux propositions au conseil municipal :

Pour l'étude de faisabilité technique et financière :

- Baie d'Armor Aménagement propose 5 750,00 € HT soit 6 900,00 € TTC
- L'agence STUMM architectures propose 4 930,00 € HT soit 5 916,00 € TTC

Après discussion, le conseil municipal, par 7 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION

- **VALIDE** le devis proposé par l'agence STUMM architectures située au 16, rue de la mairie 22480 SAINT-CONNAN d'un montant de 4 930,00 € HT soit 5 916,00 € TTC

- **AUTORISE** le maire à procéder à la signature du devis et de tout document afférent.

Le Leslay, le 26 novembre 2025

La secrétaire de séance,
Audrey QUEMENER

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Stéphane OLLIVIER

MAIRIE DE LE LESLAY (CÔTES d'ARMOR) R.F.